



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 25, rue François Bruneau F - 44000 NANTES ☎ 06.38.79.52.73.

Le tricentenaire du *Traité de la vraie dévotion*

2012 est l'année du tricentenaire de la rédaction du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge de saint Louis-Marie Grignion de Montfort*.

Ce numéro spécial veut profiter de cet anniversaire pour aider les membres de la Confrérie à découvrir l'ouvrage de référence qui doit servir de fondement à leur dévotion envers leur Mère et Maîtresse. Rien ne remplace, en effet, la lecture directe des grands auteurs, et, dans le cadre de leur engagement dans la Confrérie, rien ne pourra remplacer la lecture et la méditation fréquentes de ce traité.

Les informations que le lecteur trouvera ci-après sont principalement extraites d'un texte trop méconnu : la préface rédigée par la Postulation Générale de la Compagnie de Marie et Filles de la Sagesse présentant la reproduction photographique du manuscrit publiée en 1942 à l'occasion du centenaire de sa découverte. Cette longue présentation fait de larges emprunts à une Lettre circulaire du R.P. Théophile Ronsin, 15^e successeur du Père de Montfort et supérieur général des familles religieuses montfortaines de 1936 à 1947.

1. Le *Traité daté*

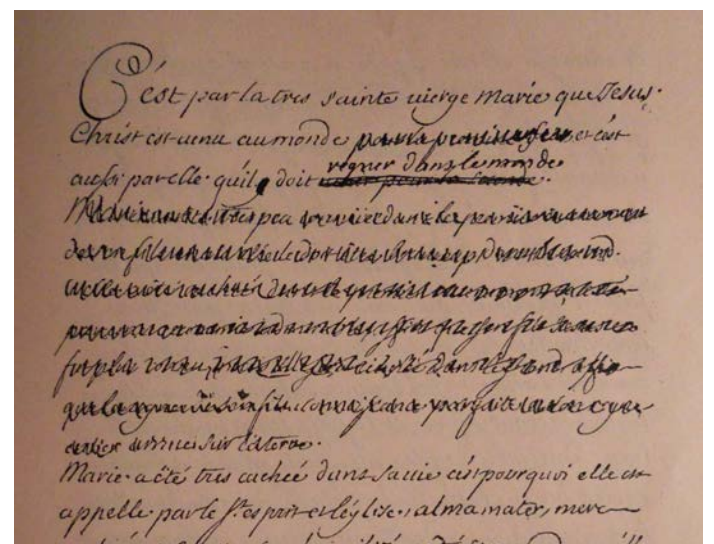
Il n'existe pas de donnée explicite sur le lieu et la date de la rédaction du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. La présentation de l'ouvrage, dans les *Œuvres complètes* [OC] publiées aux Editions du Seuil en 1966, mentionne trois hypothèses possibles : l'hiver 1710-1711 durant lequel Montfort est contraint au repos à Nantes ; l'automne 1712, pendant qu'il séjourne à La Rochelle dans l'ermitage de Saint-Eloi ; la deuxième moitié de 1715, année durant laquelle il passe plusieurs mois dans la forêt de Mervent. Traditionnellement, la deuxième est celle qui est généralement préférée (OC, pp. 481-482).

Le *Dictionnaire de Spiritualité Montfortaine* présente ce qui est considéré comme la thèse commune. Il explique que les quelques éléments qui permettent de se faire une idée de la date et du lieu de composition du *Traité* relèvent de la critique interne. Un premier

repère est fixé par cette affirmation de Montfort au numéro 110 du *Traité* : « J'ai mis la main à la plume pour écrire sur le papier ce que j'ai enseigné avec fruit en public et en particulier dans mes missions, pendant bien des années. » De fait, Montfort possède tellement son sujet à fond que les mots et les phrases se suivent sans effort. De plus, l'écrit est si bien ordonné qu'il suppose une longue rumination et qu'il incline à conclure qu'il s'agit d'une œuvre de grande maturité théologique, spirituelle et pastorale.

Il n'est pas possible de tirer une conclusion de l'allusion faite à M. Boudon, « mort depuis peu », au numéro 159 du *Traité*, pour placer la rédaction du *Traité* au tout début du XVIII^e siècle. M. Boudon est, en effet, mort en 1702. Mais, « Depuis peu » signifie simplement « quelques années », et c'est trop vague.

A la question « Pendant combien de temps la rédaction s'est-elle étalée ? », le même ouvrage répond que l'hypothèse selon laquelle Montfort aurait, pour l'essentiel, écrit son texte à la suite d'un seul jet, n'a rien d'in vraisemblable. Il faut en ce cas trouver dans la vie du missionnaire une période de tranquillité suffisamment longue. C'est le cas de l'automne 1712, alors qu'il séjourne à l'ermitage Saint-Eloi à La Rochelle (cf. DSM, Novalis, 1994, pp. 1258-1259). L'année 1712 a donc la préférence.



Première page du *Traité de la vraie dévotion*



Ermitage Saint-Eloi, 3, rue des Sauniers, La Rochelle

Le Père Ronsin résout une difficulté, celle de la rapidité de la rédaction, à partir des plus anciens biographes : « *M. Grandet nous dit que le serviteur de Dieu composa en trois jours un livre des avantages du Saint Esclavage de Jésus vivant en Marie (Vie, p. 316). Certains auteurs ont avancé que l'œuvre ainsi désignée serait le Traité. La chose semble matériellement impossible. Le Père Besnard paraît s'en être rendu compte. Dans sa vie manuscrite de Montfort (III, p. 279), lui aussi relate qu'il composa un ouvrage aussi édifiant que solide sur les avantages de la dévotion du Saint Esclavage, mais il ne mentionne aucunement la circonstance de temps signalée par M. Grandet, circonstance qu'il ne trouvait sans doute pas assez établie. Dans sa Vie du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignion de Montfort, le Père Dalin (pp. 372, 532 et 541) rapporte qu'il composa en trois jours un petit traité des avantages de cet esclavage, dont on pourra lire quelques passages à la suite de cette histoire. Or, les passages en question sont des extraits du Secret de Marie, qui n'est qu'un opuscule où le bienheureux expose brièvement sa parfaite dévotion à la Sainte Vierge. Le Traité est autrement étendu.* » Il reste néanmoins vrai que Montfort a dû l'écrire avec une grande aisance...

2. Le Traité oublié

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort avait prédit que son petit écrit subirait des vicissitudes (cf. VD 114). C'est bien ce qui est arrivé, comme le signale le Père Ronsin dans sa Lettre circulaire : « *Durant la Révolution française... Saint-Laurent-sur-Sèvre était menacé d'être incendié par les colonnes infernales : les communautés [montfortaines] songèrent à sauver les papiers les plus importants et notamment les manuscrits de Montfort. Elles les confièrent, ainsi que les ornements et vases précieux, à des métairies avoisinantes. A l'approche du danger, certains de*

ces dépositaires, par mesure de prudence, enfouirent dans les champs les coffres ou caisses, avec leur contenu. Le danger disparu, à une date qui ne nous a pas été conservée, ces dépôts furent rapportés, le Traité de Montfort comme le reste. Mais ceux qui le reçurent, n'étaient pas suffisamment renseignés sur son origine ou, n'y ayant pas prêté attention, ne le reconnurent pas et le placèrent à la bibliothèque commune, où il devait demeurer longtemps confondu avec un grand nombre de livres tronqués. »

3. Le Traité retrouvé

Le manuscrit du *Traité de la vraie dévotion* fut retrouvé le 22 avril 1842 par un Montfortain qui a raconté lui-même sa découverte : « *Après en avoir lu quelques pages, écrit-il à un ami, je le pris, espérant m'en servir pour faire un sermon sur la Sainte Vierge. Je lis par hasard l'endroit où il parle de sa Compagnie de Marie. Je reconnais le style, les pensées de l'Allocution de notre vénérable instituteur à ses missionnaires ; dès lors, je ne doute plus que ce cahier ne soit de lui : je le porte à notre supérieur, qui reconnaît parfaitement l'écriture.* »

Le Père Ronsin raconte la suite : « *Le religieux qui trouva le Traité était le Père Pierre Rautureau, disent les chroniques de la Sagesse (pp. 3372 et suiv.)... Il fut le premier supérieur de la maison de Tourcoing ouverte en 1855...* » Voici le récit de la découverte, car les *Chroniques des Filles de la Sagesse* « nous en ont conservé le souvenir » : « *La Communauté se réunit au grand complet pour entendre une communication du R.P. Dalin, supérieur général des Missionnaires montfortains et des Filles de la Sagesse. Celui-ci déclara : Nous avons trouvé un trésor ! Il cita un passage du Traité : Je prévois bien des bêtes frémissantes qui viennent en furie, pour déchirer, avec leurs dents diaboliques, ce petit écrit ou du moins pour l'ensevelir dans les ténèbres et le silence d'un coffre, afin qu'il ne paraisse point. Vous venez d'entendre, continua le cher Père général, ce que dit notre Père de Montfort (VD 114). C'est du manuscrit renfermant la vraie dévotion à la Sainte Vierge dont il est question. Le Père sortit alors le vieux cahier portant l'empreinte de son âge et des risques qu'il avait courus durant les jours mauvais de la Révolution.* »

4. Le Traité authentifié

Le Père Dalin « *avait publié, en 1839, une vie de Monsieur de Montfort : il avait consulté les manuscrits du fondateur et connaissait parfaitement son écriture. De plus, la Curie épiscopale de Luçon venait d'examiner les œuvres, lettres et autres écrits de*

Montfort, au nombre de 291, et les avait envoyés à Rome en vue de la béatification. L'ouvrage retrouvé fut remis à l'évêque de Luçon, et les experts, qui avaient déjà déposé dans le procès de la révision des écrits, furent chargés, par commission apostolique, de l'examiner et reconnurent, sous la foi du serment, que c'était l'œuvre autographe du vénérable serviteur de Dieu... L'évêque de Luçon homologua l'ouvrage comme étant l'œuvre de Montfort. Il le transmit à Rome, dès la même année, et le Saint-Siège, dans son décret du 7 mai 1853, le recevait comme absolument authentique ».

5. Le *Traité* analysé

Le manuscrit comporte 158 pages de 24 lignes environ par page. Comme dans ses autres écrits, Montfort se montre très méthodique. Peu de divisions sont indiquées par des titres, mais, dans des textes fort clairs, l'auteur marque nettement la trame générale de son exposé et la marche qu'il suit : au numéro 60, Montfort dit qu'il a, jusque-là, « *parlé de la nécessité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* ». Il va dire ensuite « *en quoi consiste cette dévotion* » (VD 60), en exposant les fondements (VD 60 et 90), faisant « *connaître les fausses dévotions pour les éviter et la vraie pour l'embrasser* » (VD 91) et, « *parmi tant de pratiques différentes de la vraie dévotion* », il indique « *quelle est la plus parfaite* » (VD 60-120). Enfin, l'auteur consacre à développer cette parfaite dévotion, qu'il avait en vue, la plus grande partie de son ouvrage (VD 120-273), montrant d'abord ce qui la spécifie (VD 120-134) puis exposant ses motifs (VD 134-213), ses effets (VD 213-226), ses pratiques (VD 226-266) et particulièrement son application à la sainte communion (VD 266-273).

Théophile Ronsin affirme enfin que « *L'ouvrage, sorti de la plume de Montfort, justifie bien l'appellation de Somme mariale, qu'on lui a décernée : il est à la fois un exposé doctrinal par les vérités dogmatiques qu'il contient ; un traité de spiritualité par ses considérations ascétiques et mystiques ; un manuel de piété par les pratiques, exercices et prières qu'il indique.* » En bref, il possède toutes les qualités pour devenir un classique sur le sujet.

6. Le *Traité* publié

Les *Chroniques de la Sagesse* témoignent que « *Dès que fut reconnu le précieux manuscrit, plusieurs personnes constituées en dignité, voulurent en avoir des copies...* » Le Directeur du Séminaire de Luçon, l'abbé Augustin Grillard, professeur de théologie dogmatique, en ayant obtenu la permission des Pères de la Compagnie de Marie, ne tarda pas à en faire

paraître une édition. Elle porte la date de 1843. La permission d'imprimer a été accordée par Monseigneur René-François Soyer, évêque de Luçon le 18 décembre 1842, l'année même de la découverte du manuscrit « *qui allait être imprimé 126 ans après la mort de son auteur* ». On lui donna pour titre : *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. L'ouvrage a été tiré sur la presse de Beau, à Saint-Germain-en-Laye, et publié chez Gaume frères, à Paris, sous la forme d'un in-18° de 250 pages. Par la suite, le *Traité* a dépassé les 400 éditions, en plus de 30 langues. A ce sujet, le Père Neubert a écrit dans son livre intitulé *Marie et notre Sacerdoce* : « *On peut se demander si, après l'Évangile et l'Imitation de Jésus-Christ, aucun livre a été tiré à autant d'exemplaires que le petit Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge.* » (*Spes*, Paris, 1952, p. 62). La division des paragraphes par numéros se trouve pour la première fois dans l'édition italienne de 1919 (OC, p. 415).

7. Le *Traité* approuvé

L'approbation de l'ouvrage par les autorités romaines a été accordée quelques années plus tard. « *A Rome, la Sacrée Congrégation des Rites fit étudier le Traité par deux censeurs. Après examen des rapports, le 4 janvier 1852, il fut répondu : Que l'on diffère et que l'on nomme un autre théologien censeur.* » Après un nouvel examen, le 16 mai 1852, « *Il fut démontré péremptoirement, par des arguments abondants, qu'il n'y a rien dans les œuvres et les écrits du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, qui puisse faire obstacle à la poursuite de la Cause [de béatification].* » Le 7 mai 1853, le verdict tombait enfin : « *Rien ne s'oppose à ce que la Cause soit poursuivie.* » Et la Postulation montfortaine de conclure : « *Dieu avait permis quelques hésitations pour qu'une étude approfondie vînt comme donner plus de poids au jugement définitif.* »



Pièce de l'ermitage de La Rochelle où saint Louis-Marie a rédigé le *Traité*

8. Le *Traité* décrypté

On a beaucoup glosé sur l'écriture du Père de Montfort. Le Père Henri Daniel, montfortain, a traité du sujet dans son livre intitulé *Grignion de Montfort, ce qu'il fut, ce qu'il fit*. Il explique : « Un carme déséquilibré et qu'il serait facile de le démontrer en soumettant à un graphologue quelques lignes de son écriture. Peu de temps après, en 1950, au Congrès psychologique d'Avon, on pria un confrère de ce carme de présenter l'édition photographique du manuscrit de la vraie dévotion à Mme Y. B. réputé graphologue parisien, présente au Congrès. Elle n'eut pour l'examiner qu'un temps assez court et ne put donner oralement qu'une appréciation sommaire : Tempérament très fort, mais remarquablement équilibré à force d'efforts » (Téqui, 1967, p. 293).

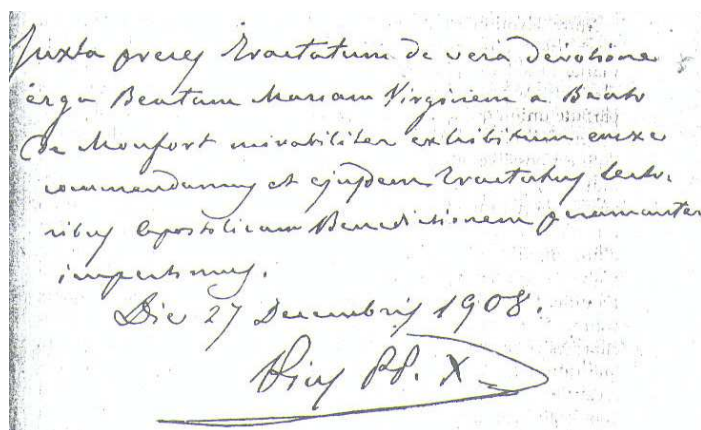
On trouvera une étude sérieuse sur le sujet dans *Copie non conforme. Le vrai visage des saints révélé par l'écriture*, du Père Girolamo Moretti, célèbre graphologue franciscain (pp. 145-150). Voici quelques éléments : « Le sujet pourrait être un artiste d'action, sans organisation directe, mais comme un projectile qui fend l'air, pour avancer et faire avancer les autres jusqu'à épuisement de son propre idéal. » Il dispose d'une « habilité nécessaire pour rendre malléables les âmes hostiles et pour les disposer à participer à son œuvre ». Il possède « des dispositions pour devenir un orateur capable de convaincre son auditoire ».

9. Le *Traité* consacré

Saint Pie X a été un grand promoteur de la dévotion à la Sainte Vierge selon l'esprit du Père de Montfort. Il était inscrit à la section sacerdotale de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*. Bien qu'il ne le mentionne pas dans son encyclique mariale *Ad Diem illum* de 1904, il s'est inspiré du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. Le pape avait signalé sa source d'inspiration lors d'un entretien avec le Procureur général des Montfortains le 27 décembre 1908.

Le Père Mura, théologien connu pour son ouvrage sur le Corps mystique du Christ, le fait remarquer : « Pie X surtout a mis, dans un relief saisissant, la doctrine de la médiation universelle de Marie et de sa maternité spirituelle dans sa belle encyclique *Ad diem illum*, qui n'est en substance qu'une transposition du livre de La vraie dévotion du bienheureux de Montfort : le saint pontife était d'ailleurs un admirateur fervent du célèbre petit traité... Aussi bien, trouve-t-on, dans cette encyclique mariale, non seulement les pensées les plus familières du grand servi-

teur de Marie, mais souvent même ses expressions. » Quant à Georges Rigault, il émet ce jugement dans son livre intitulé *Saint Louis-Marie Grignion de Montfort* : « Quand le Pape Pie X composa en 1904, l'Encyclique pour le jubilé de l'Immaculée Conception, il relut le livre du grand théologien de la Vierge, et on a pu dire qu'il s'en imprégna au point d'avoir conféré aux pensées et aux paroles de Montfort la souveraine autorité de son magistère » (*Les Traditions françaises*, p. 195).



Bénédictio manuscrite, en latin, donnée par le pape saint Pie X, le 27 décembre 1908, pour les lecteurs du *Traité de la vraie dévotion*

Saint Pie X a eu un rôle déterminant dans la propagation du *Saint Esclavage*, car il a mis fin à toute controverse au sujet du *Traité*, selon l'avis des Pères montfortains qui n'ont pas hésité à déclarer : « Il n'est plus le temps où il fallait, à grands renforts d'érudition, défendre une pratique qui déplaisait parce qu'elle était méconnue. Aujourd'hui, elle se montre au monde revêtue d'une suprême approbation, et elle peut continuer sa trouée la tête haute et fière. Le pape a parlé si clair que tout catholique comprendra » (*Le Règne de Jésus par Marie*, 15 mars 1909, vol. VIII, n° 3, p. 69). Le *Traité* recevait ainsi sa consécration définitive selon l'adage célèbre : *Roma locuta est, causa finita est* !

10. Le *Traité* commandé

La meilleure édition est celle des *Editions du Seuil* (reprise aussi par la collection *Livre de vie*). 10 € 00, franco de port. Commander directement à : Librairie Mariale, Amis du Calvaire, Rue de l'Abbé F. Gouray F - 44160 Pontchâteau ☎ 02.40.01.60.54.



- ❖ **Responsable de la publication** : Abbé Guy Castelain, F. S. S. P. X.
- ❖ **Photos** : Collection personnelle de l'Abbé Guy Castelain
- ❖ **Impression** : RDS Atlandoc (44)